

JOURNÉE DE DROIT
SUCCESSORAL

22 janvier

2015

En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Comme l'Erbrechtstag qui a lieu chaque année à la fin août, il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral. A quelques mois de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur les successions, un accent a été mis cette année sur les conséquences de ce règlement pour la Suisse.

Direction de la journée

Professeurs Paul-Henri Steinauer, Antoine Eigenmann et Michel Mosser

Programme de la journée

Jeudi 22 janvier 2015

Dès 09.00 *Accueil avec café et croissants*

09.30 P.-H. Steinauer Ouverture de la journée

09.35-10.15 A. Eigenmann L'action en pétition d'hérédité

10.20-11.00 D. Piotet Le droit des héritiers à être renseignés par les tiers

11.00-11.20 *Pause-café, croissants*

11.25-12.05 A. Bonomi Le Règlement européen sur les successions vu de la Suisse – Incidences générales

12.10-12.50 M. Devisme Les conséquences pratiques du Règlement européen sur les successions dans les successions franco-suisse

13.00-14.00 *Repas (buffet)*

14.00-14.40 M. Mooser La désignation des personnes dans les dispositions pour cause de mort

14.45-15.25 P.-H. Steinauer Les parties au pacte successoral

15.30 P.-H. Steinauer Clôture de la journée

Les intervenant-e-s

Andrea Bonomi	Professeur à l'Université de Lausanne
Marjorie Devisme	Directrice du Centre Notarial de Droit Européen, Lyon
Antoine Eigenmann	Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions
Michel Mooser	Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire
Denis Piotet	Professeur à l'Université de Lausanne
Paul-Henri Steinauer	Professeur à l'Université de Fribourg

Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocat-e-s, aux juges et aux juristes appelé-e-s à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions, organisée par les Facultés de droit de Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

Date et lieu

22 janvier 2015

Site de Péroilles II, Université de Fribourg

Frais d'inscription

CHF 380.-

CHF 190.- (pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires)

La finance d'inscription comprend aussi l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers, qui sera remis sur place, les pauses-café et le lunch.

Délai d'inscription

20 décembre 2014

Inscriptions

par internet : www.unifr.ch/formcont

au moyen du talon ci-joint, par fax (026 300 96 49) ou par poste, à l'adresse suivante :
Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

Journée de droit successoral

22 janvier 2015

Nom : _____ Prénom : _____

Titre : _____

Activité professionnelle actuelle : _____

Bureau/institution/entreprise : _____

Adresse privée : professionnelle : _____

Tél. privé : _____ Tél. professionnel : _____

E-mail: _____

Date, lieu : _____

Nom, prénom, institution, profession et ville figureront sur une liste à disposition des participant-e-s.

Prix spécial : joindre SVP une copie de la carte de légitimation

avocat-e-s stagiaires et notaires stagiaires

Veillez envoyer votre inscription avant le 20 décembre 2014 à l'adresse suivante :

Service de la formation continue, Université de Fribourg, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer **par écrit** ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. A partir du 8 janvier 2015, la moitié du montant d'inscription sera facturée en cas de désistement ; dès le 15 janvier 2015, la totalité du montant d'inscription est due.